

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 FEVRIER 2023**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, LE VINGT-HUIT FEVRIER, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 17 février 2023

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Claudine AILLET, Marie-Paule ALLAIN, Jérémy ALLAIN, Gwenaëlle AOUTIN, Jean-Luc BARBO, Nathalie BEAUVY, Sylvain BERNU, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Jérémy BOULARD, Suzanne BOURDÉ, Nathalie BOUZID, David BURLOT, Thibault CARFANTAN, Daniel COMMAULT, Guy CORBEL, Jean-François CORDON, Jean-Luc COUELLAN, Stéphane de SALLIER DUPIN, Benoît DESPRES, Catherine DREZET, Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Alain GENCE, Alain GOUEZIN, Jean-Luc GOUYETTE, Serge GUINARD, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Philippe HERCOUET, Sylvie HERVO, Josianne JEGU, Renaud LE BERRE, René LE BOULANGER, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Nadine L'ECHELARD, Catherine LELIONNAIS, Yves LEMOINE, Pierre LESNARD, Christelle LEVY, David L'HOMME, Joël LUCIENNE, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Éric MOISAN, Valérie MORFOUASSE, Yannick MORIN, Jean-Pierre OMNES, Nicole POULAIN, Sébastien PUEL, Michel RICHARD, Christophe ROBIN, Yves RUFFET, Fabienne TASSEL, Laurence URVOY, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Carole BERECHEL donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Valérie BIDAUD donne pouvoir à Jean-Pierre OMNES,
- Thierry ROYER donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- Nathalie TRAVERT-LE ROUX donne pouvoir à Philippe BOSCHER,
- Yvon BERHAULT, Camille CAURET, Marc LE GUYADER.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Laurence HAQUIN

Délibération n°2023-012

Membres en exercice : 69 Présents : 62

Absents : 7

Pouvoirs : 4

**AFFAIRES GENERALES
BUREAU COMMUNAUTAIRE
FIXATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES**

Le Bureau est composé du (de la) Président(e), d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres. Il revient au Conseil communautaire de fixer, par délibération, le nombre de vice-présidents et des autres membres du bureau.

Le Conseil communautaire détermine librement le nombre de vice-présidents sans que celui-ci puisse

excéder 20% de l'effectif légal du Conseil communautaire. Il peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur, sans pouvoir dépasser 30% de son propre effectif et le nombre de 15 membres.

Le Conseil communautaire peut, également, prévoir que d'autres conseillers soient membres du Bureau, en sus des vice-présidents, sans limitation de nombre.

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales, notamment des articles L.5211-2 et L.5212-10,
- La délibération n°2020-121 en date du 17 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents à 15 et les autres membres du Bureau à 7,
- Les démissions des vice-présidents et des conseillers délégués,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- DECIDE de fixer le nombre de vice-présidents à 15 et de fixer celui des autres membres du Bureau à 3,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Abstention : 4 – Caroline MERIAN. Catherine LELIONNAIS. David BURLOT. Stéphane de SALLIER DUPIN.

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

Le Président,

Thierry ANDRIEUX

7 MAR. 2023



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

De la publication le

8 MAR. 2023

Pour le Président,

Par délégation,

Directeur Général des services,

Arnaud LECOURT

8 MAR. 2023

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Arnaud Lecourt".